



1 LES SITES NATURELS LITTORAUX | 23 sites

Leur trait commun est la protection d'une portion plus ou moins étendue du littoral du Finistère. Quinze sites sont propres à la façade maritime du département, trois englobent également les rives d'une ria et quatre sont rattachés à l'estuaire de l'Odette.

Certains des sites naturels littoraux couvrent de vastes territoires (la baie d'Audierne, les Abers, la pointe du Raz...) et une frange du domaine public maritime leur est alors souvent associée (le Cap de la Chèvre, le site de Trévignon...).

À l'opposé, le classement a été ciblé à des pointes circonscrites (pointe de Kastel Koz, pointe de Tréfeuntec) ou aux abords d'un ancien village de pêcheurs (hameau de Meneham).



2 LES ÎLES ET ÎLOTS | 8 sites

Il s'agit en premier lieu des îles situées au large des côtes finistériennes, plus ou moins vastes mais toujours habitées. Ce sont les îles de Sein et d'Ouessant, les archipels de Glénan et de Molène.

En second lieu, figurent dans cette catégorie des îles et îlots proches du littoral et accessibles à marée basse de vives eaux tels que l'île Callot ou l'île Stérec.

Comme dans la précédente catégorie, le domaine public maritime associé fait parfois l'objet d'une protection pouvant s'étendre sur plusieurs miles (archipels de Glénan et de Molène).



3 LES SITES NATURELS INTÉRIEURS | 8 sites

Cette catégorie est la plus hétérogène : ces sites présentent une grande diversité de superficie, de contexte et de milieux naturels.

Certains sites sont dotés de caractéristiques exceptionnelles sur le plan esthétique (Montagne de Locronan, Ménez-Hom...), alors que d'autres sites circonscrits voire très ponctuels ne bénéficient pas d'une telle singularité (Camp du Muriou, abords du Moulin du Chef du Bois, châtaigniers de Kerzéoc'h).





4 LES CHAOS ET LES BLOCS ROCHEUX | 13 sites

Il s'agit soit de pitons ou d'affleurements rocheux, soit de chaos constitués d'un amoncellement de blocs granitiques de forme arrondie. Tous ces sites ont un caractère ponctuel et ont fait l'objet d'une délimitation plus ou moins précise lors de leur protection.

La plupart se trouve à l'intérieur du département. Trois d'entre eux sont littoraux et deux sont situés sur l'estran (rochers de Roc'h Veur et de Roc'h Velen, rochers de Kerlouan).



5 LES ÉDIFICES RELIGIEUX ET LEURS ABORDS | 15 sites

La vocation de la plupart des sites de cette catégorie est de protéger les abords immédiats d'une église ou d'une chapelle consacrée, ou bien d'en préserver la perception. Trois sites concernent des ruines (chapelle de Pont Christ et chapelle de Lambour) ou des vestiges (ermitage de Saint-Hervé).

La protection est souvent circonscrite au placître, utilisé dans le passé comme cimetière ou planté d'arbres de haut jet remarquables. Dans quelques cas, le site classé est plus étendu et englobe une place centrale de bourg (chapelle Notre-Dame de Kergoat), une zone d'accueil pour un pardon (chapelle Sainte-Anne-la-Palud), ou encore un boisement adjacent (ermitage de Saint-Hervé).



6 LES CHÂTEAUX ET LES PARCS | 9 sites

Certains châteaux s'inscrivent dans des sites prestigieux, comme celui des rives de l'Odet (domaine de Poulguinan, de Lanniron et de Lanroz). Les parcs d'accompagnement ont le plus souvent été conçus par des paysagistes, plus ou moins renommés. Ainsi, c'est l'auteur du jardin du Thabor à Rennes, Eugène Bühler, qui aménagea le parc du château de Kerlouarnec au XIX^e siècle.



7 LES SITES URBAINS OU EN ZONES URBANISÉES | 5 sites

Cette catégorie est la moins représentée. Ces sites sont caractérisés par la prégnance d'espaces artificialisés, construits voire urbains au sein du territoire protégé.

On trouve dans cette catégorie les sites classés du centre-ville de Quimper (Mont Frugy et Place Terre au Duc), le terrain municipal de Rosporden aujourd'hui aménagé en parking, les abords du pont Albert-Louppe fortement marqué par la voie express Brest-Quimper et les extensions d'urbanisation, ainsi que le village du Relecq.

